

**COMPTE RENDU DE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 OCTOBRE 2016**

Le vingt-sept octobre deux mille seize à 20h30 le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme Laetitia VARET, Maire, suite à une convocation adressée le 21 octobre 2016.

Etaient présents : MM. Laetitia VARET, Gilles LAURENT, Gervais BARBE, Gilles PILLON, Anthony BOTTIN, Alain SEGUIN.

Absents excusés : M. Didier CAULLET donne pouvoir à Laetitia VARET
M. Alexandre TCHERNETZKY donne pouvoir à Gilles LAURENT
Mme Mireille BRISSET donne pouvoir à Anthony BOTTIN
Mme Emilie GERMAIN
M. Dominique LAMBERT

M Gilles LAURENT est élu secrétaire de séance

- Approbation du Procès-verbal du précédent conseil municipal :

Le Conseil Municipal approuve et signe le procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

- Délibérations : N° 2016-032 : Projet de Parc Eolien des Epinettes :

Lors de l'instruction du dossier, l'Armée de l'air a émis des réserves sur certaines implantations, estimant que les équipements éoliens étaient en partie incompatibles avec les zones d'évolution des hélicoptères (GIH) et zone VOLTAC notamment. Laetitia VARET rapporte les éléments obtenus auprès d'un représentant des autorités militaires. 6 éoliennes seraient refusées, seules 2 seraient conservées.

Le conseil a conscience que ce projet pourrait induire une contrainte supplémentaire dans l'espace aérien utilisé par l'armée, mais souhaite insister sur la présence d'un parc existant sur la commune voisine, jouxtant la commune de Réclainville.

Le projet des épinettes n'est pas un projet isolé, ce n'est pas un mitage éolien, il s'insère dans un parc existant.

C'est pourquoi le conseil se prononce à l'unanimité, favorablement pour ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, adopte, à l'unanimité, la délibération présentée par Mme le Maire.

N° 2016-036 : Etude de devis : déplacement de compteur ENEDIS (ex-ERDF).

ENEDIS a établi des devis pour les déplacements de compteurs à l'entrée de la mairie pour d'une part, envisager les travaux d'évolution à venir, et d'autre part, dissocier l'étage (ex logement communal) du rez de chaussée.

La proposition fait état de 668€ HT pour le déplacement de compteur pour le logement, et de 638€ HT pour le rez-de-chaussée (Mairie+Salle).

Le Conseil Municipal approuve les devis et décide d'entreprendre ces travaux.

Etude de devis : transformateur de la Station de Pompage.

La société DHENNIN a proposé une solution pour le remplacement du transformateur de la station de pompage (pollué au PCB, il doit être remplacé pour répondre aux normes en vigueur). La production d'eau est du ressort de la CCBV, la commune quant à elle, est en charge de la distribution et a également besoin d'électricité. Il convient donc que le devis soit présenté à la CCBV. La société propose un transformateur dont elle dispose depuis quelques années mais n'ayant jamais servi, ainsi que l'enlèvement et le recyclage de l'existant, pour une somme de 5810€ HT.

Une autre solution consisterait à passer la station en Tarif Bleu EDF, mais cela nécessiterait un nouveau branchement avec visite du Consuel.

Le Conseil Municipal réserve sa décision en fonction des retours de la CCBV et d'ENEDIS.

N° 2016-037 : réfection de bordures de trottoirs et caniveaux entre l'arrêt de bus et l'entrée de M. Bertrand Mercier.

La société Villedieu a été sollicitée pour une réfection de 4m linéaires. La somme HT est de 1265 €HT.

Le Conseil Municipal approuve le devis et décide de procéder aux travaux.

N° 2016-034 : Etude de devis : remplacement de réseau d'eau rue Saint Pierre entre le carrefour du bourg et le cimetière.

Trois sociétés ont répondu aux demandes de devis (Villedieu, Dhennin, Eiffage). Si les montants sont assez proches, il convient toutefois d'étudier au plus près les propositions. Une commission travaux sera donc réunie pour rendre sa décision (choisir entre autres le modèle de compteur le plus fiable et le plus pratique) et envisager le mode de financement de ces travaux. Les travaux se feraient dans le courant du second semestre 2017. La solution technique retenue serait un remplacement des canalisations existantes en fonte par des canalisations en PVC. Le conseil souhaite solliciter une subvention sur la réserve parlementaire de M. Gérard CORNU.

N° 2016-035 : Demandes de subventions : mise en accessibilité

Laetitia Varet souhaite pouvoir adresser des demandes de subventions parlementaires aux différents élus. Il est notamment question de solliciter M. Philippe Vigier pour une aide au projet d'accessibilité.

Le conseil municipal donne pouvoir à Laetitia Varet pour procéder aux diverses demandes de subventions.

Diagnostic énergétique, compte-rendu de visite :

Suite au diagnostic énergétique financé par le Syndicat de Pays de Beauce et réalisé sur la salle, la mairie et le logement, le bureau d'étude Energétis a rendu son rapport. Plusieurs scénarii sont proposés mais un seul semble véritablement réalisable. En effet, les préconisations (isolation et ventilation) peuvent ouvrir à 50% de subventions régionales auxquelles s'ajouteraient 30% de subventions du Pays de Beauce.

Les préconisations sont conformes à ce que vont réaliser les entreprises dans la salle, en dehors de la pose d'une VMC simple flux qu'il conviendra de budgéter.

Par ailleurs, le volant dégagé par la région et le Pays est valable pour une réalisation fractionnable ne pouvant dépasser un délai maximum de 4 ans. La commune a donc jusqu'à l'horizon 2020 pour finaliser les travaux Salle+Mairie+Logement.

Gilles Laurent prépare une synthèse du diagnostic pour la prochaine commission travaux.

N° 2016-033 : Action sociale en faveur du personnel communal :

Le conseil (hormis Gilles Pillon qui ne participe pas au vote) propose d'attribuer comme l'an passée, 150€ de Fédébon à Marylène Pillon qui malgré son arrêt de travail, a rendu service à la mairie durant l'été .

Divers :

> Colis de Noël pour les Séniors, Cadeaux aux enfants de la Commune :

Pour les aînés : un devis a été émis auprès de la Société Ducs de Gascogne pour 4 couples et 8 personnes seules.

Pour les enfants, une liste de 48 enfants a été transmise au Père Noël dont le passage est prévu le samedi 17 décembre à 16h30. La remise se fera très probablement à la mairie car il n'est pas certain que les travaux de réfection de la salle soient terminés.

> Galette et cérémonie des vœux du Conseil Municipal :

La traditionnelle Galette sera partagée le dimanche 15 janvier 2017 à partir de 16h, dans la salle communale fraîchement rénovée.

> Compte-rendus de réunions :

Déviation : les travaux avancent selon le planning établi. La présence de la marnière à combler va retarder la livraison de l'ouvrage. Cependant, la société Colas prépare le chantier pour l'hiver : une couche de grave bitume a été appliquée mais elle ne constitue en rien la route définitive. **Il est donc rappelé aux riverains que le chantier reste interdit au public.** Aucun véhicule n'est autorisé à circuler sur la route en dehors des véhicules de chantier.

Laetitia Varet explique qu'un plan de circulation va être établi entre le conseil départemental, la commune d'Ouarville et Réclainville.

Par ailleurs, les aménagements paysagers sont programmés : talus végétalisé côté château d'eau, prolongement du bois de M. Bourdeau jusqu'au bassin, haie paysagère de la bretelle sud jusqu'au niveau de l'ancienne route d'Ensonville, aménagement d'un triangle reliquaire entre l'ancienne route d'Ensonville et le chemin de contournement.

Laetitia Varet informe le conseil d'un courrier reçu de la part de 3 riverains rue de Chartres souhaitant des plaques béton au fond de leur terrain pour cacher la vue de la déviation. Deux de ces riverains s'étaient déjà déplacés en mairie au début du chantier pour s'informer de la conformité de l'ouvrage par rapport aux nuisances sonores engendrées. La réponse suivante émanant du conseil départemental et jointe à l'enquête publique, leur avait été apportée : Il y a eu une **DECISION DE NON ASSUJETISSEMENT A UNE ETUDE D'IMPACT** par le préfet de région. « Le projet **s'éloigne de l'ensemble des habitations de Réclainville par rapport à la route existante**. L'incidence du projet sur le niveau de bruit supporté par la population sera donc très favorable. »

Néanmoins une haie paysagère avait été demandée et acceptée par le conseil départemental en mai 2016.

Une réunion sera programmée avec ces riverains et le département.

Questions diverses :

- le compteur électrique de la propriété Lefort a été posé. Reste la pose d'un compteur d'eau.
- Un courrier de la DDT service urbanisme a été reçu pour informer qu'au 1er janvier 2017, la DDT continuera d'instruire les documents pendant un an en attendant l'organisation de la futur comcom Cœur de Beauce.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Informations : Le secrétariat de la mairie sera exceptionnellement fermé le vendredi 25 novembre.

Il a été constaté de nombreuses déjections de chats à l'aire de jeux, l'entreprise qui entretient la commune ratisse régulièrement mais la population féline semble s'accroître sans que leurs propriétaires ne soient identifiés.